

## **Compte rendu sommaire**

### **Séance publique du Conseil Municipal Extraordinaire**

### **Mardi 12 Juin 2018.**

---

L'an deux mille dix-huit, le 12 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Eric LACOUME, Maire

Nombre de conseillers en exercices: 10

Nombre de présents: 3

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 08/06/2018.

Réunion prévue initialement ce jour à 18h00 et reportée à 19h00,  
le quorum n'étant pas atteint en première séance.

#### Liste des présents:

Francis RICHARD; Barbara COLIN, Eric LACOUME.

#### Liste des absents:

Ludovic BARTHE, Emmanuel BOURREZ, Annie DREILLARD, Nadège GABAS, Frédéric PICQ, Robert SEVERIN, Sylvie VOINESON.

Secrétaire de séance: Barbara COLIN

-----  
Monsieur le Maire explique pourquoi ce Conseil extraordinaire:

*Suite à l'attribution par le Conseil Départemental et le Préfet de subventions pour les investissements suivants:*

- *Remplacement chaudière école/mairie*
- *Equipement numérique école primaire*

*La commune doit transmettre avant le Vendredi 15 Juin les délibérations associées à ces subventions.*

#### **1. Validation du Compte Rendu du 12 Avril 2018.**

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Avril 2018,*

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:*

*D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Avril 2018.*

## **2. FDAEC 2018**

La réunion de répartition cantonale du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) du Mardi 29 Mai 2018, présidée par Madame Liliane POIVERT et Monsieur Jacques BREILLAT, Conseillers Départementaux du canton des "Coteaux de Dordogne", a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 7 100.00€.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Décide d'affecter au FDAEC pour l'année 2018 les travaux suivants:  
**REMPLACEMENT CHAUDIERE CHAUFFAGE ECOLE/MAIRIE**
- Décide de demander au Conseil Départemental de lui attribuer un FDAEC 2018 la somme de sept mille cents euros (7 100.00€) pour cette opération.
- Décide d'assurer le solde de ces travaux en autofinancement prévu au budget de l'année 2018.

Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été.

## **3. DETR 2018**

Suite au courrier de Mr Le Préfet en date du 14 Mai 2018 dans lequel il nous informe qu'une subvention de 5 561.50€ nous a été attribuée sur proposition du Sous Préfet de Libourne au titre de la DETR 2018. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, décide de:

- Demander au Préfet de lui attribuer au titre de la DETR 2018 la somme ci-dessus mentionnée, pour réaliser en 2018 les opérations suivantes:  
**EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE PRIMAIRE.**

Dont le montant HT est de: 15 890,00 €

Subvention Académie: 2 000,00 €

- Décide d'assurer le solde de ces travaux en autofinancement prévu au budget de l'année 2018.

Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été

## **4. Questions diverses.**

- a- Dérogation rythmes scolaires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de dérogation aux rythmes scolaires pour la rentrée de 2018, conformément aux dispositions du décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017, a obtenu un avis favorable du Directeur Académique des services de l'éducation.

En conséquence, les écoles du SIRP passeront à 4jours / semaine.

b- Incident volet hangar communal.

Monsieur le Maire signale que Lundi 11 Juin en fin de matinée, notre cantonnier Frédéric, en manœuvrant la fermeture du volet du hangar, a évité un grave accident car la totalité du volet roulant s'est détaché et tombé. Heureusement, nous ne déplorons aucun blessé.

En urgence, j'ai contacté l'entreprise Laurent Frères qui est intervenue à partir de 14h pour condamner l'accès au hangar.

A ce jour, nous attendons les devis de deux fournisseurs avant de prendre la décision de remplacement du volet.

NB: Matériel acheté hors du circuit conventionnel et installé par l'ancien cantonnier de la Commune. Produit non conforme à l'utilisation envisagée.

Fin de séance: 19h30.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à DAIGNAC, le 12 Juin 2018.

Le Maire,  
Eric LACOUME